

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 15 janvier 2026*
(Convocation du 9 janvier 2026)

Présents : Marjorie Dumontoy, Jacques Duplessis, Julien Paillart, Florent Maurin, Jean-Pierre Guillemin, Hector Abitbol, Juliette Grolée.

Absents : Laëtitia Chocat-Payet (pouvoir à Jacques Duplessis)

Secrétaire de séance :

Madame le Maire précise qu'il convient d'ajourner le point 3 : SUEZ Montant des contrevaleurs des redevances « performance », par manque d'éléments transmis par le déléataire.

Début séance : 18h40

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2025.

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Demande de DETR : réfection de la couverture du lavoir de Collonges

Le lavoir de Collonges a été construit en 1832. Il y a de nombreuses fuites dans la toiture et, malgré des réparations ponctuelles, ces fuites sont récurrentes.

L'objectif principal de ce projet est donc de rénover complètement la couverture du lavoir.

Coût global prévisionnel HT du projet : 26 618 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2026.

Le plan de financement est présenté, avec un reste à charge pour la commune de 6 304 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la demande de subvention DETR pour la réfection de la couverture du Lavoir de Collonges.

3. Ouverture des crédits d'investissement 2026.

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient comme chaque début d'année de prendre cette délibération dans l'attente que le budget soit voté pour l'année 2026.

Pour rappel, le montant d'ouverture des crédits d'investissement, est plafonné à hauteur de 25% du montant du budget précédent.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, la décision d'ouverture des crédits d'investissement du budget 2026.

4. Demande d'aide de secours exceptionnel.

Madame le Maire expose au Conseil une demande écrite d'aide de secours exceptionnelle transmise par une habitante de la commune, et propose un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, le versement d'une aide exceptionnelle de 300€, en faveur de la demandeuse.

5. Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie.

Madame le Maire expose que, compte tenu du volume des missions confiées à la secrétaire de mairie, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de 18h00 hebdomadaires à 24h00 hebdomadaires, soit une augmentation de 6h00.

Madame le Maire précise que ce sujet avait déjà été évoqué en fin d'année 2024, et remis à plus tard afin de prévoir la dépense correspondante au budget communal. Le budget 2026 étant à voter dans les semaines à venir, il convient de statuer sur l'augmentation du temps de travail afin de pouvoir anticiper et inscrire cette dépense.

Des échanges ont lieu au sein du conseil municipal.

Mme Juliette GROLÉE estime que le temps de travail actuel est suffisant et qu'il conviendrait, dans un premier temps, de rappeler aux administrés les jours et horaires de permanences réservés à l'accueil du public, ainsi que la nécessité de les respecter pour une meilleure organisation.

Au regard des échéances municipales à venir, Mr Julien PAILLART et Florent MAURIN ne souhaitent pas se prononcer sur cette évolution à ce stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à 2 absentions, 1 vote contre et 5 votes pour, l'augmentation des heures de la secrétaire de mairie

6. Questions diverses.

- Des arbres vont prochainement être coupés aux abords des routes sur les hameaux de Chevagny et de Collonges

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h00.

